

Image not found or type unknown



Indemnité du temps de route

Par **stephane**, le **11/06/2010** à **12:54**

Bonjour,
Nous faisons partie de la covention collective du bâtiment.
J'aimerais savoir comment est rémunéré le temps route, d'un employé sachant que celui-ci, n'as pas de prime chauffeur.
Nous avons une indemnité de zone, mais si nous sommes bloqués dans un bouchon, comment doit on être rémunéré.
Vous en remerciant d'avance.